



N° : 00004121 /M.P.M.E/D.G.H

Nouakchott, le 3 JUN 2020 انوكشوط في

المدير العام Le Directeur Général

A l'attention des

Directeurs Généraux et Représentants des Opérateurs Pétroliers

Objet : Déclarations des Bénéficiaires effectifs et des Propriétaires légaux dans le cadre de l'ITIE.

Réf : Lettre No 0147/M.P.M. E/D.G.H du 19 Février 2020.

Messieurs les Directeurs Généraux et Représentants,

Dans le cadre des mesures à entreprendre pour la troisième validation ITIE de la Mauritanie, j'ai l'honneur de vous transmettre, en pièce jointe, le modèle de déclaration et les instructions de rapportage en complément de la correspondance qui vous a été adressée en date du 19 février 2020, et ce pour dispositions à prendre. Nous rappelons que lesdites déclarations sont des actions primordiales en ce qui a trait à la politique de divulgation en matière des Bénéficiaires Effectifs et des Propriétaires Légaux conformément à la Norme ITIE.

Moustapha BECHIR

Ampliation:

- MPME

Pièces Joint :

- Instructions pour le rapportage des BE & PL

Copie :

- DSPE.





République Islamique de Mauritanie
Comité National de l'Initiative pour
la Transparence des Industries Extractives



**Instructions pour le remplissage de la déclaration
sur les propriétaires réels (Bénéficiaires effectifs)**

Sommaire

1. Définitions
2. Modèle de formulaire de déclaration sur la PR
3. Instructions de reporting
4. Entreprises concernées par la déclaration sur la PR



2. Définitions

QU'EST CE QU'UN BENEFICIAIRE EFFECTIF ?

Définition : La ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède (nt) ou contrôle(nt) une entité juridique, de par la possession ou le **contrôle direct ou indirect** d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur,

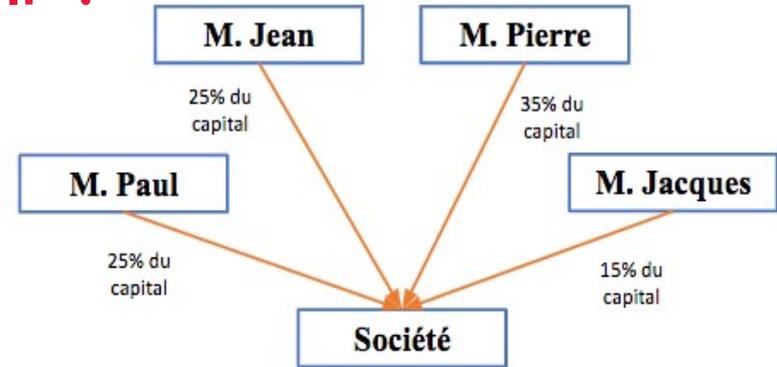
Exception : autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité conformes à la législation de l'Union Européenne ou à des normes internationales équivalentes.

Seuil : Un pourcentage de 25% des actions plus une est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ;

Autres preuves : s'il n'est pas certain que les personnes visées au point ci-dessus soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le **contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens**

QU'EST CE QU'UN BENEFICIAIRE EFFECTIF ?

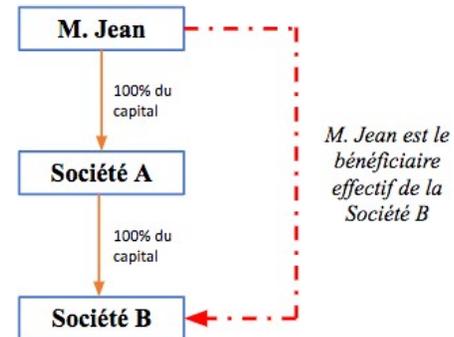
Le but premier de la déclaration sur le PR est de déterminer l'identité de la (ou des) personne(s) physique(s) qui possède(nt) ou contrôle(nt) la société en détenant directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote.



M. Pierre est le seul à détenir plus de 25% du capital, il est donc le bénéficiaire effectif de la société.

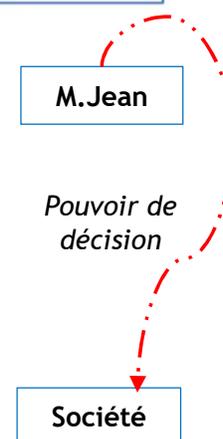
Et si la société est entièrement détenue par une autre société me diriez-vous ?

Dans ce cas, il faut remonter la chaîne des bénéficiaires. Pour faire simple, ce sera l'associé (ou les associés) qui détien(nen)t plus de 25% du capital ou des droits de vote de cette personne morale qui devra(ont) être renseigné(s) comme PR



M. Jean est le bénéficiaire effectif de la Société B

Si l'identification d'un bénéficiaire effectif n'est pas possible, par exemple si les conditions relatives à la détention du capital ou des droits de vote ne sont pas remplis, il conviendra de chercher une personne qui exerce un pouvoir de décision par d'autres moyens.



QU'EST CE QU'UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE?

Personnes Politiquement Exposées (PPE) étrangères : Il s'agit des bénéficiaires effectifs qui détiennent directement ou indirectement plus que 5% des actions ou des droits de vote et qui exercent ou qui ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un autre Etat membre ou un Etat tiers, à savoir notamment :

- a) les Chefs d'Etat ou de Gouvernement, les Ministres, les Ministres délégués et les Secrétaires d'Etat ;
- b) les membres de familles royales ;
- c) les Directeurs généraux des ministères ;
- d) les parlementaires ;
- e) les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;
- f) les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;
- g) les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées ;
- h) les membres des organes d'administrations, de direction ou de surveillance des entreprises publiques
- i) les hauts responsables des partis politiques ;
- j) les membres de la famille d'une PPE, en l'occurrence : – le conjoint ; – tout partenaire considéré comme l'équivalent d'un conjoint ; – les enfants et leurs conjoints ou partenaires ; – les autres parents
- k) les personnes connues pour être étroitement associées à une PPE.

QU'EST CE QU'UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE?

Personnes Politiquement Exposées (PPE) nationales : Il s'agit des bénéficiaires effectifs qui détiennent directement ou indirectement plus que 5% des actions ou des droits de vote et qui exercent ou qui ont exercé d'importantes fonctions publiques en Mauritanie

PPE des organisations internationales : les personnes qui exercent ou qui ont exercé d'importantes fonctions au sein de ou pour le compte d'une organisation internationale, notamment les membres de la haute direction, en particulier, les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du Conseil d'Administration et toutes les personnes exerçant des fonctions équivalentes.

2. Modèle de Formulaire de déclaration de la PR

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD1: Modèle de formulaire de déclaration ITIE pour la propriété réelle

Ce formulaire est composé de deux parties (feuilles):

FD2: La première partie reprend les données d'identification de l'entreprise

FD3: La deuxième partie est un formulaire de déclaration de propriété réelle à remplir par chaque propriétaire réel. S'il y a plus d'un propriétaire réel, merci de renseigner une feuille par propriétaire.

les entreprises devront renseigner les champs en orange

Il est facultatif pour l'entreprise de renseigner les champs en vert

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD1: Modèle de formulaire de déclaration ITIE pour la propriété réelle

Statut

Merci de sélectionner un choix, uniquement un seul, dans la suite suivante:

Les données sur les bénéficiaires effectifs s'ont été collectées et ont été reportées dans la feuille FD 3	<texte>
La société est exempte de communiquer les données sur les bénéficiaires effectifs (entreprise cotée)	<texte>
Le bénéficiaire effectif est l'Etat ou une entreprise d'Etat dont le détail est reporté dans la feuille FD 2	<texte>
Des données suffisantes n'ont pas pu être collectées pour identifier les bénéficiaires effectifs	<texte>

Si des données suffisantes n'ont pas pu être collectées pour identifier les propriétaires réelles, merci d'expliquer les raisons:

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD2: Identification de l'entreprise

Dénomination officielle complète de l'entreprise (y compris la raison sociale des entités juridiques)	<dénomination juridique>
Forme juridique de la société déclarante	<forme juridique>
Juridiction où l'entreprise est enregistrée	<pays>
Numéro d'identification unique (numéro de registre)	<numéro>
Adresse de contact (adresse officielle pour les entités juridiques)	<adresse>
Propriété	
Entreprise cotée à 100%	<choisir l' option>
Nom de la place boursière	<texte>
Lien vers formulaire de déclaration à la place boursière	<URL>
Filiale à 100 % d'une entreprise cotée en bourse	<choisir l'option>
Nom du propriétaire coté en bourse	<texte>
Lien vers formulaire de déclaration à la place boursière	<URL>
Entreprise détenue à 100% par l'Etat	<choisir l'option>
Filiale à 100% d'une entreprise d'Etat	<choisir l'option>
Etat propriétaire/Base légale	<texte>

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD2: Identification de l'entreprise

Autre

1. Nom complet du/des actionnaire(s) direct(s) (propriétaires juridiques de l'entreprise)

<texte>

2. % actions

%

3. Cet actionnaire est une personne physique (PP), une personne morale (PM), une entreprise cotée (EC) ou une entité de l'Etat (ETAT)?

<choisir l'option>

4, Juridiction de l'enregistrement (ou nationalité de la personne physique)

<texte>

5. Numéro d'identification unique (si PM)

<numéro>

(répéter les étapes 1-5 s'il y a plus d'un actionnaire)

Formulaire de déclaration préparé par

Nom

<texte>

Poste occupé

<texte>

Numéro de téléphone

<texte>

Adresse électronique

<texte>

Attestation

Je soussigné(e), pour et au nom de l'entité faisant rapport, confirme que toute l'information fournie ci-dessus et dans le formulaire ci-joint est précise et fiable à la date mentionnée ci-dessous.

Date

<DD-MM-AAAA>

Nom

<texte>

Poste occupé

<texte>

Signature

<texte>

Vous trouverez en pièce jointe les documents suivants permettant de vérifier l'exactitude de l'information fournie sur la propriété réelle :

<texte>

<texte>

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD3: Déclaration de propriété réelle

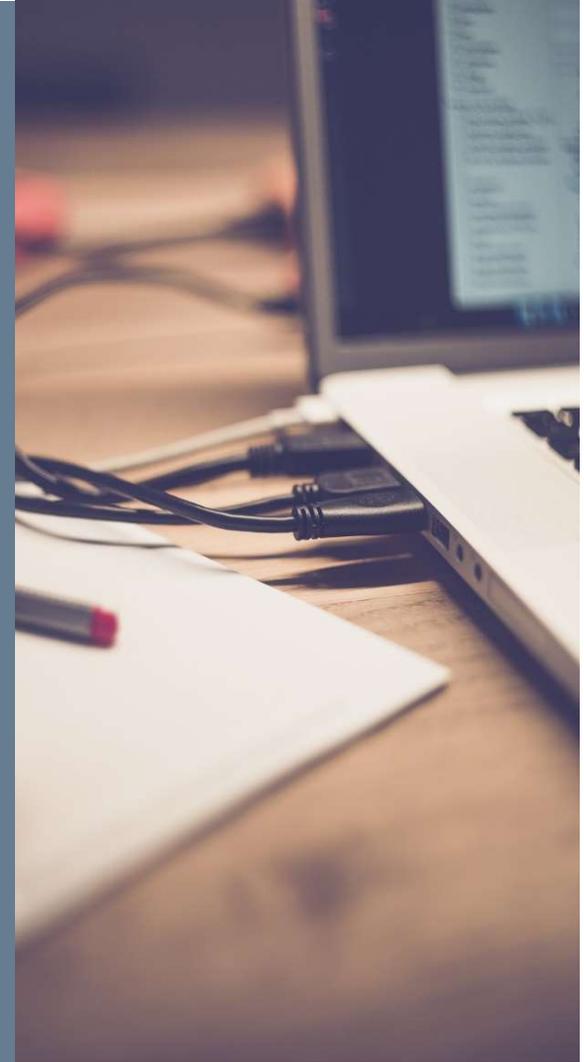
Identité du propriétaire réel	
Nom complet de la personne tel qu'il apparait sur la carte d'identité	<texte>
Personne politiquement exposée (PPE)	<choisir l'option>
Raison de cette désignation PPE	<texte>
S'applique du	<DD-MM-AAAA>
Au	<DD-MM-AAAA>
Date de naissance	<DD-MM-AAAA>
Numéro d'identité nationale	<numéro>
Nationalité	<texte>
Pays de résidence	<texte>
Adresse de résidence	<texte>
Adresse professionnelle	<texte>
Autres coordonnées	<texte>

FORMULAIRE DE DECLARATION PR

FD3: Déclaration de propriété réelle

Information sur la manière dont la propriété est détenue ou la façon dont le contrôle est exercé sur l'entreprise									
Actions directes	<choisir l'option>	Nombre d'actions	<nombre>	% des actions	<nombre>				
Droits de vote directs	<choisir l'option>	Nombre de voix	<nombre>	% des voix	<nombre>				
Actions indirectes	<choisir l'option>	Nombre d'actions indirectes	<nombre>	% des actions indirectes	<nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<texte>	Numéro d'identification unique/Numéro d'immatriculation	<numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<texte>	Numéro d'identification unique/Numéro d'immatriculation (ajouter des lignes si nécessaire)	<numéro>
Droits de vote indirects	<choisir l'option>	Nombre de voix indirectes	<nombre>	% des voix indirectes	<nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<texte>	Numéro d'identification unique/Numéro d'immatriculation	<numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<texte>	Numéro d'identification unique/Numéro d'immatriculation (ajouter des lignes si nécessaire)	<numéro>
Total Actions		Nombre d'actions	<nombre>	% des actions	<nombre>				
Total droits de vote		Nombre de voix	<nombre>	% des voix	<nombre>				
Autres moyens	<choisir l'option>	Explication quant à l'exercice des droits	<texte>						
Date d'acquisition des intérêts		<DD-MM-AAAA>	[En cas d'impossibilité à retrouver cette date, mentionner la date la plus vraisemblable, assortie d'une réserve expresse sur le document relatif au(x) bénéficiaire(s) effectif(s).]						

5. Instructions de reporting



INSTRUCTIONS DE REPORTING

1 Identification de l'entreprise

- 1.1 Informations relatives à la société déclarante : Renseigner l'exhaustivité des informations, réelles et vérifiables, concernant l'identification de la société et sa forme, au jour de la signature du document.
- Le numéro unique d'identification est l'identité donnée par l'administration fiscale et qui figure sur l'extrait d'immatriculation fiscale. Le renseigner sauf si la société est en cours d'immatriculation.
- 1.2 Informations relatives à la propriété de l'entreprise Indiquer si la société déclarante est :
1. cotée en bourse ; ou
 2. Filiale à 100% d'une société cotée en bourse; ou
 3. Une entreprise d'Etat; ou
 4. Filiale à 100% d'une entreprise d'Etat
- Dans ces cas de figure la société déclarante est exempte de la déclaration des données sur les PR mais devra:
- Renseigner le lien vers la documentation qu'elles ont à déposer auprès de l'autorité financière ou du marché boursier pour les deux premiers cas
 - Renseigner l'Etat propriétaire et la base juridique pour la deux derniers cas
- 1.3 Information sur la structure du capital Indiquer la liste exhaustive des actionnaires de la société déclarante en précisant pour chaque actionnaire
- Le % de capital détenu
 - La forme : Personne physique, Personne morale, Société cotée, Entreprise d'Etat
 - Juridiction/Nationalité de l'actionnaire
 - Le numéro d'immatriculation pour les PM

INSTRUCTIONS DE REPORTING

2

- | | | |
|-----|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 | Informations sur le bénéficiaire effectif | Cette partie du document permet d'identifier un premier bénéficiaire effectif en précisant : <ul style="list-style-type: none">- Son identité et le lieu de son domicile personnel actuel. Cf. 2.1)- Les modalités du contrôle qu'il exerce sur la société. Cf. 2.2)- La date depuis laquelle il a cette qualité. Cf. 2.3)- Si plusieurs bénéficiaires effectifs : remplir tout d'abord, un document FD 3- puis autant de documents annexes FD 3 qu'il existe de bénéficiaires effectifs supplémentaires |
| 2.1 | Informations sur l'identité du bénéficiaire effectif : | Mentionner le nom complet de la personne tel qu'il apparaît sur la carte d'identité, sa nationalité et son pays de résidence et s'il s'agit d'une PPE. Il s'agit des éléments d'information obligatoires essentiels exigé par la Norme ITIE |

INSTRUCTIONS DE REPORTING

- 2.2 Modalités du
(a) contrôle de la société déclarante par le bénéficiaire effectif au titre de la détention :
- Au titre de la détention, une personne physique est bénéficiaire effectif si elle détient, directement et/ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société. C'est-à-dire :
- Cocher à la fois pour le capital et les droits de vote, s'il s'agit d'une détention directe, indirecte ou les deux à la fois ;
 - Renseigner les pourcentages de détention du capital et des droits de vote qui peuvent ne pas être les mêmes (cf. droits de vote multiples, démembrement, parts en industrie...) ; En cas de détention à la fois directe ou indirecte, donner un pourcentage total.
 - Exemple : si M. Paul détient directement 20 % de la société A et s'il est actionnaire à 50 % de la société B qui détient 90 % de la société déclarante A. Alors, M. Paul détient au total : $20 \% + (50 \times 90 \%) = 65 \%$ du capital et des droits de vote (sous réserve qu'il n'existe pas de droits de vote multiples) de la société A

INSTRUCTIONS DE REPORTING

- 2.2 Modalités du
(a) contrôle de la société déclarante par le bénéficiaire effectif au titre de la détention :
- Si la détention indirecte est réalisée par le biais d'une ou plusieurs personnes morales, autres que la société déclarante, spécifier sur le feuillet FD 3 pour chacune d'elle, outre la dénomination sociale et l'adresse du siège, soit, son n° unique d'identification, soit son numéro et son lieu d'immatriculation dans un registre public.
 - Exemple : M. PAUL détient 80 % du capital de la Société B, laquelle détient 35 % du capital de la société déclarante A => PAUL est indirectement le bénéficiaire effectif de la société déclarante puisqu'il détient : $80 \times 35 \% = 28 \%$ du capital de la société A. Préciser ce pourcentage de 28 % dans le document relatif au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) au titre de la détention indirecte du capital. Renseigner de même le pourcentage de droits de vote de M. PAUL {28% ou tout autre pourcentage s'il est différent (cela peut être le cas par exemple pour les sociétés par actions ou les sociétés civiles)}.
 - Puis, dans la même feuillet FD3, indiquer comment M. PAUL détient 28 % du capital, en mentionnant qu'il détient 80 % du capital de la société B, immatriculée sous le n° AAAAA, qui détient elle-même 35% de la société A. Faire de même pour les droits de vote si le pourcentage est différent

INSTRUCTIONS DE REPORTING

- 2.2 Modalités d'exercice, (b) par tout autre moyen (autre que celui visé au II 2) a)), d'un pouvoir de contrôle par le bénéficiaire effectif sur la société déclarante
- Les moyens d'exercice d'un pouvoir de contrôle sur les décisions prises en AG ou par la nomination ou la révocation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance sont variés ; il peut s'agir notamment :
- d'une chaîne de détention indirecte majoritaire ;
 - d'un pacte d'actionnaires ou d'associés ;
 - d'une convention d'indivision ;
 - d'un groupe familial entre époux et le cas échéant leurs enfants ;
 - d'un montage juridique...

Préciser les modalités de ce contrôle sur la feuille FD 3 .

NB : Ne pas déclarer ici les représentants légaux. Ne pas confondre l'exercice d'un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration, de direction ou de surveillance et l'exercice de la fonction de représentant légal.

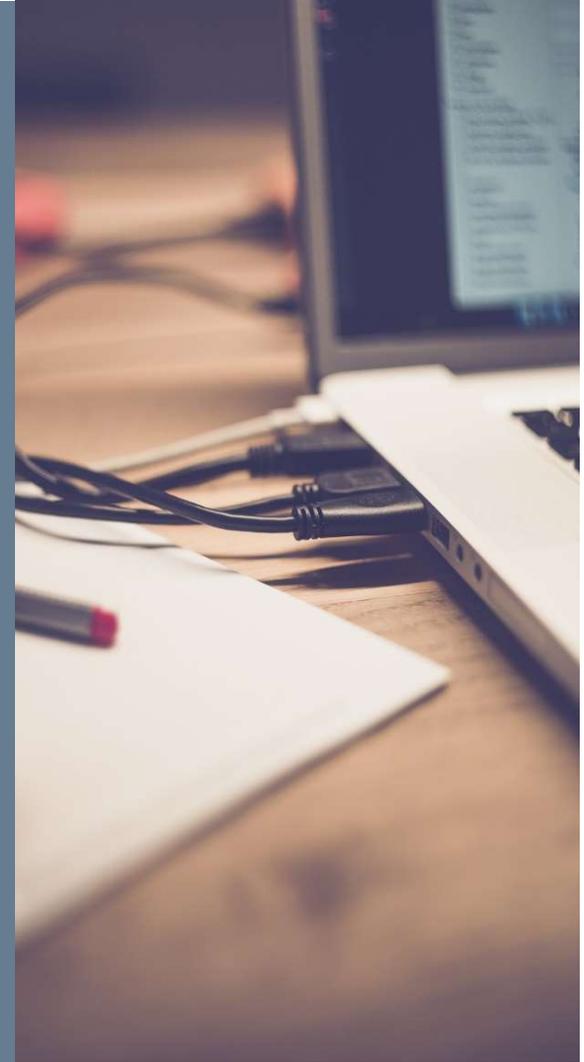
INSTRUCTIONS DE REPORTING

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.3 Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société déclarante : | <ul style="list-style-type: none">• Si la qualité de bénéficiaire effectif remonte à la création de la société, la date peut être indifféremment :<ul style="list-style-type: none">➤ la date de constitution de la société (signature des statuts) ;➤ la date de début d'activité ; ou➤ la date d'immatriculation au Registre de Commerce lorsqu'elle est connue.• Dans les autres cas, indiquer la date depuis laquelle la personne physique remplit, sans interruption, l'une et ou l'autre des conditions lui conférant la qualité de bénéficiaire effectif.• En cas d'impossibilité à retrouver cette date, mentionner la date la plus vraisemblable, assortie d'une réserve expresse sur le document relatif au(x) bénéficiaire(s) effectif(s). |
| 3 Autres informations | <p>Indiquer ici :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soit qu'il n'existe qu'un bénéficiaire effectif- Soit qu'il en existe plusieurs. Dans ce cas :<ul style="list-style-type: none">➤ remplir autant de document annexe FD3 qu'il existe de bénéficiaires effectifs supplémentaires ;➤ préciser le nombre de document annexe FD3 |

INSTRUCTIONS DE REPORTING

- | | | |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 | Autres informations
:(Lieu et date de signature, Nom et prénom du représentant légal | Le document relatif au(x) bénéficiaire(s) effectif(s) doit être signé soit par le représentant légal ou, s'ils sont plusieurs, par l'un d'entre eux. |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

5. Entreprises concernées par la déclaration sur la PR



ENTREPRISES CONCERNEES

Toutes les entreprises détentrices d'une licence ou signataire d'un contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration, ou qui y détiennent une participation directe